

Sexting

Déjà nos grands-parents avaient l'habitude de se montrer des photos de vacances, de voyages, de copains et d'occasions particulières. A l'époque aussi on prenait la pose. Quand on surfe aujourd'hui sur les réseaux sociaux, on tombe sur d'innombrables photos de personnes qui se mettent en scène et s'exposent ainsi. On oublie facilement que les photos mises en ligne sont quasiment impossibles à enlever. Même si une photo a été effacée, elle peut avoir été copiée déjà d'innombrables fois. C'est la raison pour laquelle il faut bien réfléchir à la manière dont on se présente et au lieu où on le fait. Cela vaut en particulier pour les images à connotations sexuelles. Si leur échange se fait sur Internet, on perd le contrôle sur des contenus jusque-là privés. Les jeunes comme les adultes sont dès lors mis au défi de réfléchir à leur comportement médiatique et de se former à leur propre compétence médiatique.

Sexting – qu'est-ce que c'est?

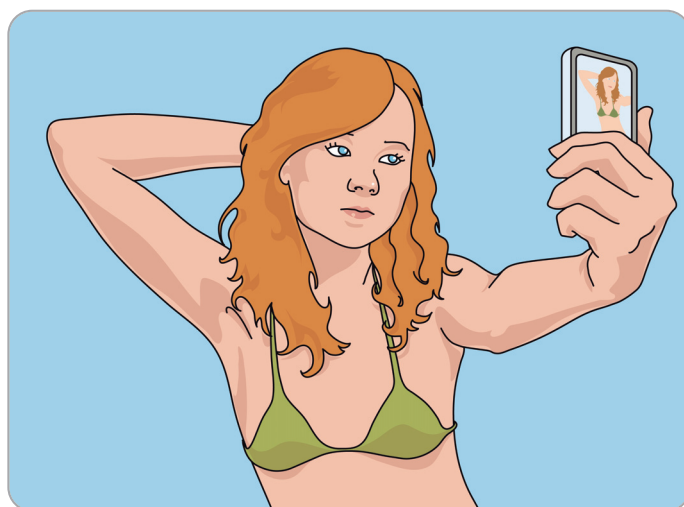
L'expression sexting est formée de deux mots anglais, «sex» et «texting», et elle désigne le fait d'échanger, par l'intermédiaire d'Internet ou d'un téléphone mobile, ses propres photos intimes, se représentant soi-même ou autrui. Les photos sont mises à disposition d'une certaine personne ou d'un groupe par texte, messagerie instantanée ou sur les réseaux sociaux. Les jeunes se laissent influencer par une dynamique de groupe, parfois de manière inconsciente, ou peuvent faire l'objet de pressions. Le sexting ne doit pas être confondu avec l'envoi de représentations pornographiques anonymes non produites par soi-même.

Sexting – qui s'y adonne?

Le plus souvent, lorsque les jeunes font du sexting, ils le font dans le cadre d'une relation intime. Mais le sexting est aussi utilisé pour rechercher de nouvelles relations, flirter un peu ou au sein d'un groupe d'amis. Dans d'autres cas, ce sont des inconnus adultes qui prennent contact avec des jeunes dans des chatrooms sous pseudonyme et les font ensuite chanter avec des photos de nu échangées. Il est donc important que les jeunes soient particulièrement réservés et prudents dans le partage de leurs photos avec des inconnus. L'âge joue aussi un rôle. Au début de la puberté, le sentiment de pudeur est souvent plus fort que le désir d'essayer quelque chose de nouveau. En grandissant, la curiosité ou la pression d'autres jeunes peuvent inciter plus à faire du sexting.

Risques et usage abusif de contenus de sexting

Lorsque des photos intimes sont apparues en ligne ou sur les téléphones mobiles des camarades de classe, le mal est fait. Il est alors



important que les intéressés reçoivent de l'aide immédiatement, de la part des parents, de personnes de référence ou de spécialistes. Si quelqu'un fait pression sur une personne pour qu'elle s'expose, il s'agit d'une forme de contrainte et pas de sexting. Par exemple: «Si tu m'aimes, donne-moi telle photo.» La contrainte est un délit poursuivable sur plainte. Copier et publier des photos, des textes ou des enregistrements de webcam à l'insu de l'intéressé-e est illicite et peut également être poursuivi. La seule menace de publier des photos d'un ex-copain ou d'une ex-copine est illicite.

Les filles sont plus souvent incitées à s'exposer sexuellement et courent plus souvent le risque d'être jugées à travers cela et de passer pour légères.

Pour les garçons, il existe un autre danger: il arrive de plus en plus souvent que des garçons soient contactés par chat par de soi-disant jolies jeunes femmes. Ils reçoivent de ces prétendues filles des photos et films osés et sont invités, en échange, à envoyer des photos intimes d'eux. Des criminels essaient ainsi, sous une fausse identité, d'obtenir du matériel photographique qu'ils entendent utiliser dans un but de chantage.

Que puis-je faire pour protéger mon enfant?

Encouragez la compétence médiatique de votre enfant:

- Parlez avec votre enfant de ce qu'il vit sur Internet. Ou proposez-lui d'en parler à une autre personne de confiance.

- Parlez avec votre enfant de l'image de soi sur Internet. Des articles de journaux sur des cas de sexting sont idéals pour amorcer la conversation.
- Parlez avec votre enfant de la pression qu'un groupe peut exercer: pourquoi y prend-on part ou pas? Quand est-ce qu'on en fait partie ou pas?
- Réfléchissez sur votre propre présence sur Internet, votre style de communication, votre consommation médiatique. Discutez avec votre enfant de votre «présence médiatique» et montrez que vous êtes sensible à ses conseils.
- Parlez avec votre fille ou votre fils des photos qui peuvent être risquées. La règle générale est la suivante: les photos publiées doivent être des photos que l'on assumerait si jamais elles devaient circuler dans la cour de l'école. Déconseillez vivement à votre enfant de mettre des photos de nu ou à connotation sexuelle en ligne, d'en envoyer ou de les conserver sur un appareil qui n'est pas sûr.

Que puis-je faire en cas d'abus de contenus de sexting?

Si votre enfant en est victime:

- Soutenez votre enfant et incriminez l'utilisation abusive des contenus par des tiers plutôt que la représentation de soi en elle-même.
- Essayez de trouver, sans préjugés, pourquoi ces photos ont été envoyées. Y a-t-il des situations où votre enfant a fait l'objet de pressions?
- Informez la personne qui a diffusé les photos ou qui menace de les publier que vous envisagez de porter plainte.
- Lors de dynamiques de groupe à l'école, le personnel enseignant, les élèves et les parents devraient être informés et impliqués. Dans de tels cas, il est recommandé d'avoir recours à un-e spécialiste externe.
- En cas de besoin, faites appel à une aide professionnelle et faites-vous conseiller par des spécialistes.

Si votre enfant mentionne des contenus détenus abusivement par une tierce personne:

- Prenez la chose au sérieux, sans juger la représentation de soi en elle-même.
- Incitez votre enfant à effacer les photos compromettantes, car leur seule possession peut être punissable.
- Informez l'enseignant-e ou une personne analogue, afin qu'on puisse stopper la dynamique de groupe à temps.

Si votre enfant a lui-même commis de tels abus:

Confortez votre enfant dans l'idée qu'il faut réparer la situation. Informez-le du caractère répréhensible de ses actions.

- Parlez avec lui de la manière de limiter le dommage. Demandez quels contenus sont apparus où, et comment les retirer.
- Dites à votre enfant qu'il doit immédiatement effacer toutes les images qu'il a diffusées et qu'il doit demander à tous les autres de les effacer également.
- Informez l'enseignant-e ou une personne analogue, afin qu'on puisse

stopper à temps une dynamique de groupe négative.

- En cas de besoin, faites appel à une aide professionnelle et faites-vous conseiller par des spécialistes.

Alternatives au sexting

La représentation de soi-même peut tout à fait se faire sans nouveaux médias, par exemple en utilisant le support photo/film d'une autre manière:

- Souvent le plus excitant est ce que l'on ne montre pas. Ce peut être très stimulant de ne pas répondre au désir de photo de nu.
- Une photo sur laquelle on est attirant sans recourir à des allusions sexuelles est souvent plus suggestive qu'en exhibant sa sexualité. Des photos ou vidéos peuvent être montrées sur son propre appareil, sans qu'elles soient envoyées.
- On peut aussi montrer ses qualités en dansant, en faisant du sport, en passant du temps ensemble et en discutant. La vie réelle reste plus parlante que la vie virtuelle !



L'essentiel en bref

Par sexting on entend le fait d'échanger des photos intimes de soi ou d'autrui prises soi-même par l'intermédiaire d'Internet ou d'un téléphone mobile. Les contenus de sexting doivent être compris dans un contexte déterminé et ne doivent être destinés qu'à une personne choisie ou un groupe de personnes. L'autoreprésentation n'est en soi pas problématique; ce qui est problématique, c'est le risque que chaque photo ou vidéo soit utilisée à de mauvaises fins. Les victimes de contenus de sexting diffusés de manière abusive ont besoin de solidarité et de soutien, et non pas de condamnations moralisantes.



Liens sur le thème:

- www.147.ch
 - > Informations pour les jeunes
 - > Sexualité
 - > Représentation de soi et sexting
 - > Amitié
 - > Médias sociaux, réseaux sociaux
 - > Mobbing et cyber-mobbing
- www.projuventute.ch/pros-des-medias
 - > Compétence médiatique
- www.jeunesetmedias.ch
- www.e-media.ch
 - > jeunes et médias

Questions relatives au thème de la compétence médiatique:

Domaine compétence médiatique

competences-mediatiqes@projuventute.ch

www.projuventute.ch/pros-des-medias

